

Que signifie DTSNA dans la convention SAS Luxembourg ?

Réponse courte

L'acronyme **DTSNA** désigne la **Durée de Travail Semi-Nette Annuelle** dans la CCT SAS 2025-2027 (applicable en 2025, 2026 et 2027). Il s'agit du **nombre total d'heures** qu'un salarié à temps plein peut effectuer sur une année civile, **déduction faite** des congés annuels, jours fériés légaux et congés conventionnels.

La DTSNA représente environ **1 820 heures annuelles** (vs 2 080h légales), soit un **plafond annuel spécifique** offrant une protection renforcée par rapport au droit commun. Elle est **calculée annuellement** par la **commission paritaire** et publiée dans les données chiffrées sectorielles opposables à tous les employeurs SAS.

La DTSNA sert de base à tous les autres calculs ($PRMM = DTSNA \div 12$, $PRM = PRMM \pm 10\%$). Tout **dépassement non géré** expose l'employeur à des sanctions spécifiques du secteur et à des régularisations importantes.

Définition

La **Durée de Travail Semi-Nette Annuelle (DTSNA)** représente le **volume effectif d'heures de travail** qu'un salarié à temps plein dans le secteur SAS peut accomplir sur une année civile, après **déduction** de tous les congés et jours non travaillés prévus par la convention.

Méthode de calcul : Durée brute annuelle - Congés - Jours fériés - Congés conventionnels

La DTSNA constitue le **fondement** de tout le système de modulation du temps de travail SAS et offre une **protection renforcée** par rapport au plafond légal général de 2 080 heures.

Questions fréquentes

Comment est calculée la DTSNA dans le secteur SAS ?

La DTSNA est calculée selon la formule : Durée brute annuelle (40h x 52 semaines = 2 080h) moins les déductions obligatoires (congés annuels, jours fériés légaux et congés conventionnels SAS). Le calcul est effectué annuellement par la commission paritaire SAS et aboutit à environ 1 820 heures nettes annuelles.

Que se passe-t-il en cas de dépassement de la DTSNA ?

Les dépassements de la DTSNA sont automatiquement intégrés au système de crédits d'heures avec compensation obligatoire majorée. La compensation doit prioritairement se faire par repos dans l'année. Les dépassements systématiques exposent l'employeur à des sanctions spécifiques du secteur et à des régularisations importantes.

Que signifie DTSNA dans la convention SAS Luxembourg ?

DTSNA signifie Durée de Travail Semi-Nette Annuelle. Il s'agit du nombre total d'heures qu'un salarié à temps plein peut effectuer sur une année civile, déduction faite des congés annuels, jours fériés légaux et congés conventionnels. La DTSNA représente environ 1 820 heures annuelles et constitue le plafond annuel spécifique du secteur SAS.

Quelle est la différence entre la DTSNA et le plafond légal général ?

La DTSNA offre une protection renforcée avec environ 1 820 heures annuelles, contre 2 080 heures pour le plafond légal général. Cette différence de 260 heures démontre l'attention particulière portée aux conditions de travail dans le secteur d'aide et de soins au Luxembourg.

Conditions d'exercice

La DTSNA est calculée selon une méthode précise intégrant toutes les déductions prévues par la convention SAS.

Élément	Valeur / Exigence
Base brute	40 heures × 52 semaines = 2 080 heures
Déduction congés annuels	Selon la convention SAS (minimum légal + suppléments conventionnels)
Déduction jours fériés	Jours fériés tombant sur jours normalement travaillés
Déduction congés conventionnels	Spécifiques au secteur SAS
Résultat	Environ 1 820 heures nettes annuelles
Protection renforcée	Plafond inférieur au droit commun (2 080h légales)
Calcul paritaire	Validation par la commission paritaire SAS
Mise à jour	Révision annuelle selon les évolutions conventionnelles

Modalités pratiques

La DTSNA s'utilise comme plafond annuel de référence et comme base de calcul des autres mécanismes de modulation SAS.

Aspect	Modalité
Plafond annuel	Limite maximale d'heures prestables
Base PRMM	$DTSNA \div 12 =$ Période de Référence Mensuelle Moyenne
Calcul PRM	Modulation mensuelle autour de la DTSNA
Temps plein	Application directe de la DTSNA
Temps partiel	DTSNA proportionnelle au taux d'activité
Nouveaux embauchés	DTSNA proratisée selon la période de contrat
Suivi individuel	Cumul des heures prestées vs DTSNA
Maximum reportable	20 heures non-prestées maximum
Gestion dépassements	Crédits d'heures et compensation obligatoire
Solde final	Régularisation en fin d'année contractuelle

Pratiques et recommandations

Consulter les données officielles de la commission paritaire chaque début d'année et planifier l'organisation annuelle en tenant compte de la DTSNA. **Contrôler mensuellement** le cumul des heures par rapport à la DTSNA et alerter en cas de risque de dépassement significatif. **Appliquer automatiquement** le système de crédits d'heures et privilégier la compensation par repos dans l'année plutôt que le paiement. **Documenter** tous les dépassements et leurs justifications pour les contrôles ITM. **Former** les équipes à la compréhension de la DTSNA pour une gestion conforme et transparente.

Cadre juridique

Référence	Description
Art. 9.A.2 CCT SAS 2025-2027	Durée de travail semi-nette annuelle : définition et calcul
Art. 9.A.3 CCT SAS 2025-2027	Période de référence mensuelle moyenne ($DTSNA \div 12$)
Art. 9.C.7 CCT SAS 2025-2027	Système de crédits d'heures pour dépassements DTSNA
Art. 5 CCT SAS 2025-2027	Commission paritaire : calculs officiels annuels
Art. <u>L.211-5</u>	Durée légale du travail (8h/jour, 40h/semaine)
Art. <u>L.211-6</u>	Organisation du temps de travail et périodes de référence
Art. <u>L.211-29</u>	Obligation d'enregistrement du temps de travail

La **DTSNA constitue la pierre angulaire** du système de protection du temps de travail dans le secteur SAS et offre une **protection supérieure** au droit commun (environ 1 820h vs 2 080h). Sa **maîtrise** est absolument essentielle pour une gestion conforme du temps de travail dans le secteur SAS. Tout **dépassement non géré** expose l'employeur à des sanctions spécifiques du secteur et à des régularisations importantes.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.